

# Résolution

## de la Commission exécutive nationale du SNFOLC 29 et 30 août 2018

La CEN du SNFOLC inscrit ses travaux dans la résolution de la Commission exécutive fédérale (CEF) de la FNEC FP-FO des 28 et 29 août 2018.

### I - COMBATTRE LES PLANS DE REGRESSION SOCIALE DU GOUVERNEMENT

Le 31 juillet, le premier ministre Edouard Philippe déclarait devant l'Assemblée nationale : « *Nous ne ralentirons pas, nous ne lâcherons rien, nous irons jusqu'au bout de notre projet* ». Ce projet, c'est la poursuite et l'aggravation des attaques contre les salariés du privé et du public, leurs conditions de travail et leurs garanties statutaires, c'est le démantèlement de l'édifice républicain.

« *Dans ce contexte et face aux régressions qui s'abattent sur l'ensemble des salariés du privé et du public, pour la CEF, il semble plus que nécessaire de réaffirmer la nécessité d'une mobilisation inter-professionnelle d'ampleur pour obtenir satisfaction sur nos revendications. La CEF se félicite de la déclaration de la Commission Exécutive Confédérale FO du 21 juin qui indique qu' " une réunion intersyndicale est programmée fin août, à la Confédération FO, en invitant toutes les organisations syndicales et de jeunesse. La Commission Exécutive décide de se réunir juste après celle-ci pour traduire concrètement les modalités d'actions. "*

« *La CEF appelle tous ses syndicats à préparer le rapport de force pour bloquer cette politique, à mobiliser tous les adhérents, à multiplier les réunions d'instances, à se déployer dans les services, les écoles, les collèges, les lycées les universités, les CIO, à rassembler les personnels autour du cahier de revendications et prendre les initiatives pour les faire aboutir. La CEF rappelle que la FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève afin de couvrir toutes les situations pour revendiquer les postes nécessaires et faire respecter les statuts. »* (résolution de la CEF de la FNEC FP-FO, 28 et 29 août 2018).

#### 1 - RETRAITES : POUR LE MAINTIEN DU CODE DES PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET DE TOUS LES REGIMES DE RETRAITE

Le gouvernement entend en finir avec le Code des pensions civiles et militaires, tous les régimes de retraite, le calcul pour les fonctionnaires du montant de la pension sur la base des six derniers mois... au profit d'un régime universel par points.

Le gouvernement veut mettre en place un régime universel de retraite

par points ce qui signifierait la fin de tous les régimes particuliers. Pour la CEN, cela est inacceptable. Un régime universel signifierait également la fin du calcul de la pension sur le traitement des six derniers mois, et donc la fin de la continuité du traitement – et la remise en cause de tous les droits inscrits (droits familiaux, les majorations pour enfants, les périodes de congés maladie, formation, l'invalidité, le droit à pension de réversion... Avec la FNEC FP-FO, la CEN « *n'acceptera ni le régime universel, ni le régime par points.* » (résolution de la CEF de la FNEC FP-FO, 28 et 29 août 2018).

La CEN considère que la remise en cause du Code des pensions civiles et militaires s'inscrit dans l'offensive contre le statut de fonctionnaire d'Etat.

C'est pourquoi la CEN s'inscrit dans la résolution de XXIVe congrès confédéral de Lille : « *Opposée au projet du gouvernement, FO défendra en toute circonstance son cahier revendicatif qui rejette la tentative de créer un régime unique par points ou compte notionnel, antichambre de la capitalisation et de l'individualisation. (...) Il (le congrès) revendique le maintien de tous les régimes existants et refuse toute volonté de création d'un régime unique, destructeur de droits et de statuts.* » (résolution de la CEF de la FNEC FP-FO, 28 et 29 août 2018).

C'est également pourquoi la CEN, avec la FNEC FP-FO, revendique : « *- le retrait du projet Macron-Delevoye d'un régime universel de retraites par points*

- *le maintien du Code des pensions civiles et militaires*

- *le maintien du grand livre de la Dette publique qui garantit le droit à pension des fonctionnaires d'Etat.* » (résolution de la CEF de la FNEC FP-FO, 28 et 29 août 2018).

#### 2 - FONCTION PUBLIQUE, STATUTS, CARRIERES : COMBATTRE LES PLANS DE REGRESSION SOCIALE DU GOUVERNEMENT

Avec la FNEC FP-FO, la CEN considère que « *[les] ministres Darmanin et Dussopt préparent la destruction complète du statut général de la fonction publique pour répondre aux injonctions de la politique d'austérité inspirée par le capital financier : privatiser, externaliser, supprimer des missions, transférer au secteur privé ce qui peut être rentable, réduire le reste à la portion congrue, le faire disparaître.[...] Le vote pendant l'été de la loi sur " la liberté de choisir son avenir professionnel " , les annonces gouvernementales concernant le " nouveau contrat social " traduisant les orientations du rapport CAP 2022, et*

les mesures d'austérité annoncées dans le cadre de la préparation de la loi de finances 2019 confirment ces analyses » (résolution de la CEF de la FNEC FP-FO, 28 et 29 août 2018).

Le gouvernement entend poursuivre ses plans de destruction des statuts, garanties et droits collectifs des fonctionnaires poursuivant la même logique que la loi Travail et les ordonnances Macron. La CEN réaffirme que les revendications des fonctionnaires sont légitimes et doivent être satisfaites.

C'est pourquoi la CEN condamne la décision du gouvernement de poursuivre le gel du point d'indice en 2019, dans un contexte où les prix augmentent (inflation de 2,3% entre juillet 2017 et juillet 2018). Avec la FGF-FO, la CEN rappelle son exigence d'augmentation immédiate de 16% de la valeur du point d'indice. Le rétablissement du jour de carence au 1<sup>er</sup> janvier 2018 demeure une mesure scandaleuse, les fonctionnaires – comme les salariés – n'ont pas à faire les frais des politiques d'austérité.

La CEN condamne les orientations du gouvernement annoncées en juillet dernier et visant la mise en place d'un « *contrat de missions* » de six ans maximum applicable à toutes les catégories de fonctionnaires y compris dans la Fonction publique de l'Etat. C'est la logique du contrat de chantier des ordonnances Macron étendue à la Fonction publique. Avec la FGF-FO, la CEN réaffirme son attachement au Statut général de la Fonction publique et aux statuts particuliers dont elle exige le maintien.

En outre le premier ministre confirme la volonté de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires d'ici la fin du quinquennat, dont 50 000 dans la Fonction publique de l'Etat. Pour répondre au cap fixé par le président de la République, la loi de finances 2019 prévoit la suppression de 7 800 emplois. D'ores et déjà le premier ministre en annonce 10 000 pour 2020. Pour la CEN, la suppression de 2 600 postes aux concours en 2018, la réforme du collège, la réforme Blanquer du lycée, s'inscrivent dans cette logique austéritaire et de suppression du statut.

Au moment où PPCR se poursuit avec la deuxième vague de rendez-vous de carrière et les conséquences que la CEN condamne, elle invite les instances à poursuivre cette bataille : ni les nouvelles modalités d'accès à la hors classe, ni la création d'une classe exceptionnelle ne garantissent à chaque agent de partir à la retraite à l'indice sommital de son corps. La CEN confirme son appréciation, PPCR est un outil d'évaluation au « mérite » dans la continuité de ce que voudrait mettre en place le ministre Darmanin et d'austérité budgétaire. C'est dans ce cadre que la CEN revendique le rétablissement de la notation chiffrée, l'abandon de l'évaluation-PPCR, une inspection loyale et sincère respectant la liberté pédagogique individuelle et la qualification disciplinaire. La CEN rappelle son exigence d'abandon de PPCR.

Les personnels qui ont fait l'objet d'un rendez-vous de carrière en 2017-2018, dans le cadre de l'évaluation-PPCR, vont prendre connaissance de l'appréciation finale du recteur (ou du ministre pour les agrégés) courant septembre. Ils auront alors 30 jours francs pour formuler un recours. La CEN invite les instances à collecter les dossiers pour les porter à tous les niveaux et prendre toutes les dispositions pour aider les adhérents souhaitant formuler un recours. La CEN considère que la campagne sur les dossiers de rendez-vous de carrière, de promotions à la hors classe... nourrit de manière concrète la bataille pour l'abandon de PPCR et le vote FO.

La CEN s'oppose à la mise en place de la prime de « *valorisation collective* » REP+, un des volets de la rémunération au « mérite » que le gouvernement entend imposer pour toute la Fonction publique dans le cadre du « nouveau contrat social avec les agents publics. »

Les Ministres Blanquer et Vidal ont adressé aux recteurs d'académie un courrier relatif à l'organisation territoriale des deux ministères. Il

confirme le calendrier décidé par le gouvernement pour démanteler les ministères de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur : « *au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il y aura en métropole 13 académies dirigées par 13 recteurs d'académies. (...) Il est rappelé que jusqu'en 2022 au moins, les actuels périmètres de mutation et d'affectation pour les enseignants et ceux des instances afférentes seront maintenus.* » (courrier du 19 juillet 2018). Avec la FNEC FP-FO, la CEN « *refuse ce projet de réorganisation territoriale et combat toutes les remises en cause statutaires sous couvert d'expérimentation ou d'adaptation aux projets territoriaux.* » (résolution de la CEF de la FNEC FP-FO, 28 et 29 août 2018).

### 3 - CONTRE-REFORMES BLANQUER : ABROGATION

La CEN condamne la décision du ministre de publier au Journal Officiel, le 17 juillet 2018, les textes sur la réforme du lycée et du Baccalauréat. Elle en exige l'abrogation. Il s'agit d'un passage en force, ces textes ont été rejetés par la majorité des organisations syndicales et en particulier FO, CGT, FSU, Solidaires.

La CEN condamne également la parution au BO du 26 juillet 2018 des nouveaux programmes de français, mathématiques et EMC pour les cycles 2, 3 et 4 applicables dès la rentrée 2018. Le gouvernement procède, comme il le fait depuis un an, sans prendre en compte les votes exprimés par les organisations syndicales.

La CEN confirme ses revendications : « *maintien du baccalauréat diplôme national reconnu dans les conventions collectives et les statuts, et premier grade universitaire, aux épreuves nationales, terminales, ponctuelles et anonymes ; abrogation de la loi ORE, abandon du « Plan étudiants » et de Parcoursup, non à la sélection à l'entrée de l'université ; retrait des réformes du baccalauréat et du lycée, non au contrôle continu. Elle exige que tous les bacheliers puissent avoir accès à la filière universitaire et à l'université de leur choix.* » (résolution de la CEN du SNFOLC, 5 et 6 juin 2018).

La CEN considère que les textes sur la réforme du lycée et du Baccalauréat entérinent la fin du Baccalauréat comme diplôme national, ainsi que la baisse des horaires d'enseignement au lycée, la hausse des effectifs, la concurrence entre les personnels et entre les établissements, l'augmentation de la charge de travail des personnels.

La CEN continue de revendiquer l'abrogation de la loi ORE et de Parcoursup. La CEN condamne le fait que, à ce jour, plusieurs dizaines de milliers de bacheliers n'ont toujours pas d'affectation dans l'enseignement supérieur. Et les ministres peuvent bien se féliciter que, à la date du 28 août, 72% des inscrits ont accepté une formation, nombre de bacheliers ont dû accepter de faire un choix par défaut et 168 894 ont définitivement quitté la plate-forme soit 21% des inscrits. Toujours à cette date, 58 622 demeurent sans aucune proposition – ils étaient 6 010 le 17 août 2017. Parcoursup apparaît bien pour ce qu'il est : un outil de tri social pour vider l'enseignement post-bac de ses élèves et rendre possible la réaffectation – par exemple des PRAG et PRCE, des professeurs agrégés exerçant en classes préparatoires dans l'enseignement secondaire.

Dans ce contexte, la CEN considère que la campagne nationale du syndicat, décidée lors de son Conseil syndical national, doit se poursuivre pour l'abrogation des réformes Blanquer par la réunion des personnels pour les informer et leur faire prendre position.

#### ■ Postes

A la rentrée 2018, 34 406 élèves supplémentaires sont attendus dans les collèges, et 1 446 dans les lycées généraux et technologiques soit 35 852 élèves supplémentaires au total, et pour la rentrée 2019 38 308 élèves supplémentaires en collèges et 8 111 en lycées généraux et technologiques (source : MEN-DEPP, note d'information n°18.05). Faute de créations de postes, les conditions de travail des personnels

continuent de se dégrader compte-tenu de l'augmentation des effectifs par classe. La CEN rappelle que 2 600 postes ont été supprimés dans le second degré et que de nombreux concours disciplinaires n'ont pas fait le plein – lettres classiques, mathématiques et allemand par exemple.

La CEN considère que cette situation est inacceptable et invite les instances à réunir les personnels, établir le cahier revendicatif et décider, avec les personnels, les initiatives à prendre pour porter les revendications et obtenir satisfaction.

La CEN, avec la FNEC FP-FO, s'oppose à la professionnalisation des concours voulue par le ministre Blanquer qui s'inscrit dans le « *nouveau contrat social pour les agents publics* » et ne répond pas aux revendications portées par Force Ouvrière : abrogation de la massification des concours, retour à un pré-recrutement sous statut d'élève-professeur, fonctionnaire stagiaire. 25 000 postes aux concours ont été ouverts en 2018 : la professionnalisation signifie que ces 25 000 recrutés potentiels – ni fonctionnaires stagiaires, ni élèves-professeurs sous statut – ne figureront pas dans le budget de l'Éducation nationale.

La CEN condamne la nouvelle suppression de contrats aidés envisagée dans le budget 2019 : passage de 320 000 en 2017 à 154 000.

### ■ CIO / PsyEN-EDO

La CEN condamne le plan de démantèlement des CIO, la régionalisation des DRONISEP et l'affectation des PsyEN-EDO en établissement scolaire. La CEN s'oppose à toute fermeture de CIO.

La CEN considère que la circulaire à venir sur le rôle des professeurs principaux illustre cette volonté de se désengager et de démanteler les statuts des personnels de l'éducation qui deviennent polyvalents et susceptibles de devenir fonctionnaires territoriaux en confiant l'orientation aux Régions.

La CEN considère qu'une fois encore le gouvernement, malgré l'opposition des organisations syndicales, a maintenu son projet de loi finalement promulguée le 1<sup>er</sup> août. La CEN demande l'abrogation de la loi sur « *la liberté de choisir son avenir professionnel* ».

### ■ Circulaire professeur principal

La CEN s'oppose au projet de circulaire ministériel portant sur le rôle des professeurs principaux. Elle en demande le retrait. En effet, la CEN condamne en particulier la volonté du ministre d'alourdir la charge de travail des professeurs principaux et de modifier la nature même du rôle de professeur principal.

Cette circulaire confirme totalement les « *missions liées* » du décret Hamon dont nous demandons toujours l'abrogation.

**4 clics**  
pour vos revendications

**4 clics**  
pour reconquérir vos droits

**du 29 novembre au 6 décembre**



## II - ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 : UNE PRIORITE ABSOLUE

La CEN rappelle son attachement au paritarisme, issu du programme du Conseil National de la Résistance et du préambule de la constitution de 1946 inscrit dans le statut général de la fonction publique.

Avec la FNEC FP-FO, la CEN « *attire l'attention de tous les adhérents et des militants sur le caractère particulier de la situation dans laquelle se dérouleront les élections professionnelles de fin 2018. Le "nouveau contrat social" dans la Fonction publique de Macron-Darmanin-Dussopt, s'il était mis en œuvre, signifierait la négation de tout ce qui est au centre de ces élections : les CAP, les CHSCT et les garanties statutaires, le droit à la carrière...* » (résolution de la CEF de la FNEC FP-FO, 28 et 29 août 2018).

La CEN considère que le bouclage des listes FO aux Commissions administratives paritaires académiques et nationales, et aux Comités techniques en lien avec les instances fédérales, est une priorité absolue du mois de septembre.

Toutes les listes déposées aux CAP par corps seront autant de leviers d'entraînement pour le vote FO au Comité technique ministériel – seul vote pris en compte pour la représentativité.

La CEN invite également les instances à mettre à l'ordre du jour la construction du cahier des votants, nom par nom donc voix par voix. C'est sur la base du cahier des votants que le vote Force Ouvrière sera construit à toutes les étapes qui précèdent la semaine du vote. La construction du cahier de votants concerne tous les adhérents du syndicat.

La CEN considère que la prise de contact avec les stagiaires lors des réunions d'accueil des rectorats, dans les établissements dès la pré-rentrée et les ESPE, puis le suivi régulier des stagiaires toute l'année, participe de la construction du cahier des votants : les fonctionnaires stagiaires sont électeurs aux CT académique et ministériel.

La CEN considère que la présentation de listes FO pour les élections au conseil d'administration peut être un galop d'essai pour construire le cahier de votants FO aux élections professionnelles.

La CEN invite les instances à dresser leur plan de marche de septembre au 6 décembre 2018 avec les instances FNEC et inter-FNEC FP-FO.

La CEN considère que la centralisation quotidienne s'impose pour que toutes les forces du syndicat se déploient sur les académies où des difficultés sont constatées. Les élections professionnelles, c'est une bataille de tous les camarades qui agissent ensemble pour maintenir et conforter la représentativité FO dans le contexte particulier de la politique gouvernementale visant à liquider les garanties collectives, le Statut général de la Fonction publique et les statuts particuliers, le paritarisme. Renforcer la place de la FNEC FP-FO, maintenir la place de la FGF-FO comme première organisation syndicale de la Fonction publique de l'État est un enjeu pour défendre les revendications. C'est aussi un enjeu majeur pour la confédération Cgt-FO.

**Adoptée à l'unanimité**